



# CONSEIL MUNICIPAL

## Mardi 12 Novembre 2024

Convocation : le 05 novembre 2024

Le **MARDI DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des 4 vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

### Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

**Étaient excusés :** LEGRAND Stéphanie

**Pouvoir :** LEGRAND Stéphanie à DUBIEF Jean-Michel

**Étaient absents :**

La majorité du conseil municipal est représentée.  
Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### POINT SUR LES TRAVAUX

- **Maison de santé**

- Point sur le chantier

Le chantier avance rapidement : cloisons montées, câblage électricité bien avancé, changement des fenêtres et des portes en cours. Monsieur le Maire propose de convenir d'un rendez-vous afin de visiter le chantier et de constater l'avancée des travaux.

- Proposition d'avenant sur lot gros œuvre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'avenant du cabinet Archigone concernant le lot gros œuvre pour la création d'une ouverture suite à la découverte d'un mur parpaing plutôt qu'une cloison. Monsieur le Maire explique qu'il s'agissait en effet du pignon de la première classe datant des années 1990.

- Montant du devis initial :	28 220,00 €HT
- Montant de l'avenant :	2 220,00 €HT
- Nouveau montant de marché :	30 440,00 €HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité cet avenant.

- **Aménagement de voirie – rue de Chartres**

Il est indiqué au conseil municipal que les travaux sont terminés et réussis. Il ne reste que la signalisation à mettre en place.

Il est précisé que des travaux complémentaires ont été effectués comprenant les réalisations suivantes :

- Reprise de l'accès de l'épicerie en enrobé + regard
- Reprise du trottoir en enrobé rouge devant l'épicerie et accès parking arrière
- Changement des tampons de regard compteur AEP

Un avenant sera proposé lors d'une séance ultérieure comprenant les moins-values à déduire du chantier.

- **Espace des 4 Vents**

Il est présenté le devis de maîtrise d'œuvre du bureau d'études B3i pour un montant de 17 800,00 € HT pour les travaux de réfection, consolidation de la Salle des 4 Vents. Ils débiteront en principe début septembre 2025 et se traduiront par la fermeture complète du site pour une durée de 3 à 4 mois.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude préalable a été réalisée pour un montant de 4 200,00 € HT.

Le coût global des travaux est estimé à 205 000 € HT.

À l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de maîtrise d'œuvre.

- **Travaux d'entretien des installations eau et assainissement**

***Au château d'eau :***

Monsieur le Maire signale que l'intervention de l'entreprise DURET pour le changement des surpresseurs est terminée. Le changement des ballons de surpressions a été nécessaire pour le bon fonctionnement. Ainsi un devis de 2 678,00 € HT a été validé.

***À la station d'épuration :***

Il est indiqué que l'Ets Robert est intervenue pour la remise en état d'un bio disque et la mise en place d'une tôle inox au niveau du dégrilleur en remplacement de la tôle percée. L'ensemble des travaux représente un montant de 4 006,48 € HT :

Réparation accouplement arbre/disque	2 038,52 € HT
« Réparation » caisson de dégrillage	1 071,87 € HT
Dépannage sur accouplement élastique	896,09 € HT

Il est précisé que toute la partie traitement de la station est de nouveau opérationnelle.

Le débouchage du système de chasse d'eau dans le bassin d'infiltration doit encore être effectué. Pour cela, la société SVR interviendra prochainement.

- **Local épicerie**

Des travaux de reprise de peinture ont été réalisés par l'entreprise Décors peinture. Divers aménagements ont été effectués par le service technique.

- **Projets d'investissements 2025**

Une réflexion est portée sur les investissements 2025. Il est suggéré de prioriser les sujets suivants :

- Réfection salle des 4 Vents
- Voirie rue de Chartres 2ème tranche
- Aménagement cimetière
- Ferme « Ferrière » : première annuité et étude d'aménagement
- Éclairage du Moulin (passage en LED)
- Feu tricolore pédagogique aux abords de l'école
- Ornement floral du Moulin
- Vidéo protection dans les hameaux
- Électricité de l'église : revoir la répartition de puissance électrique pour éviter tous problèmes de disjonction constatés

Compte tenu des montants déjà engagés et de l'urgence de certains projets, un arbitrage devra être effectué parmi ces différentes propositions au moment de la préparation du budget 2025.

- **Bail commercial épicerie (sous seing privé)**

Il est présenté à l'assemblée les modalités du bail commercial qui sera conclu avec Mme Justine BOIZART sous seing privé. Ce bail précise le montant du loyer mensuel de 365,00 €, base novembre 2024, ainsi que sa gratuité pour les mois de novembre et décembre 2024 afin de faciliter le lancement de ce commerce. Il sera conclu pour une durée d'un an renouvelable.

Après concertation, les modalités sont approuvées à l'unanimité.

- **Maison de santé - projet de convention d'occupation en vue de la réunion avec les professionnels de santé prévue fin novembre.**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les professionnels de santé qui envisagent d'occuper le futur Pôle Santé est prévue fin novembre afin d'évoquer les conditions de fonctionnement.

Pour information, il présente à l'assemblée les conditions tarifaires de location pratiquées par la Communauté de Communes pour les maisons de santé dont elle a la charge :

- ⇒ Loyer : 8 €/m<sup>2</sup> (base : surface des cabinets)
- ⇒ Provision pour charges : 3 €/m<sup>2</sup> (comprenant l'électricité, les assurances, la TEOM, ...) qui fera l'objet d'une régularisation en fin d'année
- ⇒ La convention établie sera annuelle et renouvelable

Un débat fait suite à ces éléments et plusieurs pistes sont évoquées.

Lors de la réunion avec les praticiens, il conviendra de déterminer les modalités d'entretien des parties communes. En effet, les frais de ménage pourraient être assurés par la mairie et refacturés dans les charges aux professionnels ou bien délégués aux praticiens.

- **Moulin - validation du mécénat éolien**

Monsieur le Maire indique que l'ARAM Beauce a obtenu un mécénat éolien d'un montant de 12 000,00 € pour la commune de Ouarville dans le cadre de la restauration des ailes du Moulin

À ce titre, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce don.

Il est rappelé à l'assemblée le plan de financement de cette opération.

<b>Montant des travaux</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Restauration des ailes du Moulin	40 183.00 €	8 036.60 €	48 219.60 €
<b>TOTAL de l'opération</b>	<b>40 183.00 €</b>	<b>8 036.60 €</b>	<b>48 219.60 €</b>

#### **Plan de financement**

Département Petit patrimoine (25%)	10 045.75 €
DRAC (30%)	12 054.90 €
Mécénat éolien	12 000.00 €
<b>Total des aides</b>	<b>34 100.65 €</b>
FCTVA (16.404%)	7 909.94 €
Autofinancement ou emprunt	6 209.01 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>48 219.60 €</b>

- **Fixation de la redevance de raccordement assainissement sur le lotissement « La Plaine »**

Considérant les constructions prochaines sur le lotissement, et compte tenu de la vente du matériel assainissement aux futurs propriétaires, il convient de déterminer un tarif de redevance de raccordement assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la validation de la grille tarifaire de vente des terrains, le montant avait été fixé à 4 000.00 €.

Ce montant est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Devis défibrillateurs**

Monsieur SEILLE indique que le défibrillateur de la salle des 4 vents n'est plus fonctionnel et doit être remplacé pour convenir à l'obligation des ERP (Etablissements Recevant du Public) catégorie 5. Dans un même temps, il est proposé d'installer ce nouveau défibrillateur à l'extérieur de la salle afin qu'il soit accessible par toutes personnes.

Il est présenté deux propositions :

- Handipharm 2 009,00 €HT
- LIFEAZ 2 110,00 €HT

À ces devis devra s'ajouter en supplément l'installation électrique.

Après échanges, dans une optique de simplification d'installation, d'entretien et de maintenance du défibrillateur, le devis de la société Handipharm est validé à la majorité.

## **FESTIVITÉS**

- **Vœux**

Les vœux à la population et l'accueil des nouveaux habitants auront lieu le dimanche 05 janvier 2025. Le programme habituel est reconduit.

La cérémonie des vœux au personnel, aux associations et aux entreprises est programmée le mardi 14 janvier 2025.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Moulin à Paroles est en cours de relecture pour une distribution fin novembre.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu dimanche 24 novembre 2024. À ce jour, 24 personnes sont inscrites.

Le spectacle de Noël pour les enfants est programmé mardi 17 décembre 2024. Les chocolats, papillotes et mandarines seront commandés prochainement.

Pour remercier Madame MELAINE pour l'exercice de ses fonctions de secrétaire générale de mairie, un moment convivial est prévu le vendredi 13 décembre 2024. Les modalités sont à définir.

Monsieur le Maire souligne le succès de la cérémonie du 11 novembre 2025 avec une très belle participation notamment due à l'implication des enfants de l'école grâce à leurs Maîtresses.

Madame AGOSTO félicite les efforts collectifs lors de l'évènement Octobre rose qui a permis de collecter la somme de 1 086,25 € au profit de la ligue contre le cancer. Il est convenu que cette information sera publiée dans le Moulin à paroles.

Madame MARCHAND signale un dysfonctionnement de l'éclairage de l'église au niveau de l'accès PMR. Une vérification de l'installation va être réalisée.

Madame AGOSTO avertit que plusieurs dégradations de véhicules et vols d'accessoires automobiles ont été constatés dans le passage du four.

La séance est levée à 22h56.

Prochain conseil municipal le mardi 10 décembre 2024.